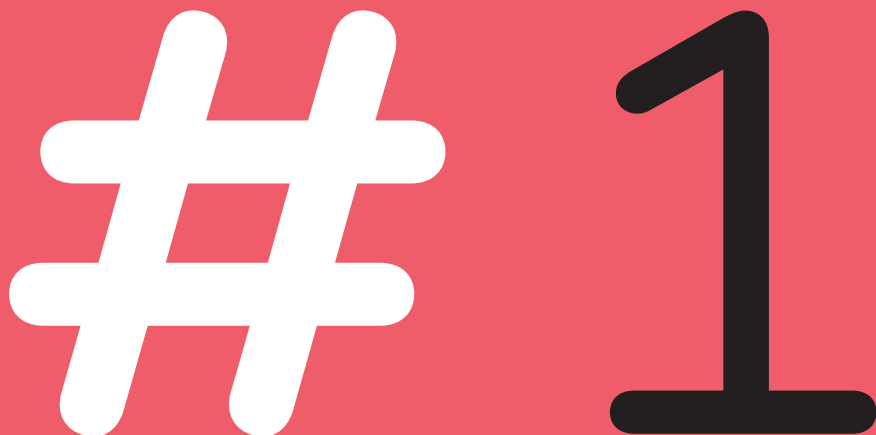


# OF'afiec

Bulletin d'information pour les organismes de formation



## Édito

Nous avons le plaisir de vous adresser le tout premier numéro de notre nouveau bulletin d'information dédié aux organismes de formation partenaires du **Fafiec**. Un support qui paraîtra selon un rythme biannuel, pour vous tenir informés des évolutions juridiques liées à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, de l'actualité du **Fafiec** et de son offre de services, mais aussi des outils proposés par la branche professionnelle.

À découvrir dans ce premier numéro : des focus sur la dématérialisation des dossiers « contrats pro », la nouvelle mission qualité confiée aux OPCA, dont les règles sont désormais connues depuis la publication, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, du décret « relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue », le compte personnel de formation et l'inventaire... mais aussi la démarche de simplification administrative mise en place par le **Fafiec**, les certificats de qualification professionnelle du secteur... et les infos en direct de la branche.

Bonne lecture !



**Régis Berthelot**  
Directeur Délégué  
du Fafiec

### SOMMAIRE

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| À la une                | p. 2  |
| La réforme à la loupe   | p. 3  |
| Le Fafiec & Vous        | p. 6  |
| Les infos de la branche | p. 10 |

# À la une

## Rendez-vous en ligne pour les contrats pro !

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 fini le papier :  
l'heure est au tout dématérialisé !

Désormais, les demandes de prise en charge au titre des contrats de professionnalisation sont à renseigner en ligne uniquement. Avantages à la clé : gain de temps, sécurisation des envois et réduction des délais de traitement. Proposés par le **Fafiec** depuis plusieurs années déjà, les services en ligne sont une véritable alternative aux demandes de prise en charge au format papier. Avec la montée du tout numérique, ils s'imposent comme mode unique de transmission que se doit de mettre en place l'OPCA de la Branche du Numérique ! C'est d'ores et déjà fait pour les demandes de prises en charge relatives au contrat de professionnalisation : leur transmission au **Fafiec** passe désormais uniquement par le format numérique.

### Le tout en ligne rime avec délais respectés et sécurité renforcée.

En matière de contrat de professionnalisation, respecter les délais est un impératif : le moindre retard peut

compromettre la prise de poste du bénéficiaire. Or l'envoi au format papier peut générer des allers-retours qui allongent les délais. En faisant le choix de la dématérialisation, le **Fafiec** entend ainsi gagner en réactivité et renforcer la sécurisation des contrats de professionnalisation.

**Davantage de services et un maximum d'efficacité :** le tout en ligne contribue aussi à améliorer la lisibilité et la traçabilité des demandes de prises en charge. Les entreprises, une fois leur compte activé, peuvent déposer leurs demandes et suivre leurs dossiers.

« Cela permet un gain de temps avec un traitement des dossiers et des délais de réponses rapides. Les envois sont sécurisés : fini les problèmes liés à l'acheminement des courriers et enfin cela apporte un réel confort d'utilisation »

Magali Rasamison

Responsable de l'Antenne Méditerranée, membre de l'équipe en charge du projet.

### ZOOM



**42 %**  
des dossiers hier  
**100 %**  
aujourd'hui !

Nombre d'entreprises ont déjà fait le choix des services en ligne : 42 % des demandes de prise en charge pour les contrats de professionnalisation sont déjà transmises par ce biais, et 60 % par des entreprises de 50 salariés et plus. Pour celles n'ayant jamais utilisé leur compte en ligne - les TPE sont les principales concernées - le **Fafiec** a conduit un travail de sensibilisation sur le « tout en ligne » : étiquettes apposées sur les décisions de prise en charge, campagne téléphonique organisée de mai à septembre, réunions de travail avec les organismes de formation et les entreprises...

**Vous pouvez utilement compléter ces actions en accompagnant et en guidant, en présentiel, les entreprises dans leurs démarches en ligne !**

### À noter aussi

les services en ligne permettent aux entreprises de transmettre leur dossier jusqu'à la veille de la formation.

#### Bienvenue sur les services en ligne du FAFIEC\*

Cet espace personnel et sécurisé vous offre la possibilité de faire vos demandes de prise en charge et suivre l'avancement de vos dossiers en quelques clics.

Je me connecte

Je crée un compte

Nouvelle entreprise

#### Besoin d'aide ?

- + Comment créer mon compte web ?
- + Comment accéder aux services en ligne ?
- + J'ai oublié mon mot de passe

\*Interface de connexion aux services en ligne.

# La réforme à la loupe

## Objectif qualité : la nouvelle mission des OPCA

La réforme de la formation professionnelle (loi du 5 mars 2014) confie une nouvelle mission aux « grands » financeurs de la formation que sont les régions, Pôle emploi, l'État... et les OPCA : **s'assurer de la « capacité des prestataires de formation (...) à dispenser une formation de qualité ».**

**Comment ?** En mettant en place une procédure interne d'évaluation tenant compte de plusieurs critères définis par le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 (Journal officiel du 1<sup>er</sup> juillet 2015) ou en retenant des organismes détenteurs d'une certification ou d'un label inscrit sur une liste établie par le conseil national

de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP), et mise à la disposition du public (site Internet...).

Chaque financeur inscrira les organismes de formation retenus dans un « catalogue de référence » rendu public.

Dès à présent, vérifiez vos pratiques et procédures : vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous préparer et vous conformer au mieux aux nouvelles exigences réglementaires. Information, accompagnement... Le **Fafiec** est à vos côtés dans cette démarche. Parce que la qualité doit être un objectif partagé !

### Abonnez-vous

à la newsletter pour rester informé ou consultez régulièrement notre site [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr) rubrique Prestataires formation.

## Formations éligibles au CPF : explications

### La loi du 5 mars 2014 a créé un nouveau dispositif : le Compte Personnel de Formation (CPF).

Avec un objectif : permettre aux salariés et aux demandeurs d'emploi d'obtenir une certification professionnelle reconnue.

Le CPF est ainsi réservé aux formations conduisant au socle de connaissances et de compétences, aux actions d'accompagnement à

la VAE et aux formations visant une certification (ou partie de certification) inscrite sur des listes établies par les partenaires sociaux à partir du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), de l'Inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), du programme régional de formation (pour les demandeurs d'emploi) et des CQP disponibles (voir le schéma et le glossaire p. 4-5).

### INFOS UTILES

**En tant qu'organisme de formation, vous souhaitez connaître :**

- les formations actuellement éligibles au CPF : rendez-vous sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) ;
- la marche à suivre pour l'enregistrement des certifications au RNCP ou à l'Inventaire : connectez-vous au site de la CNCP <http://www.cncp.gouv.fr> ;
- la procédure pour faire référencer votre offre certifiante : cliquez sur Offre Info [www.intercariforef.org](http://www.intercariforef.org) (base servant de support à l'information des titulaires du CPF).

## Qu'est-ce que l'Inventaire ?

Élaboré par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), l'**Inventaire** recense des certifications et habilitations reconnaissant des compétences transversales exercées en milieu professionnel. À ne pas confondre avec le RNCP qui inventorie pour sa part les certifications à finalité professionnelle (titres, diplômes, CQP) reconnues par l'État et les partenaires sociaux.

### L'inventaire comprend trois catégories de certifications :

① certifications à caractère réglementaire, c'est-à-dire imposées par la réglementation pour l'exercice d'une activité : Caces, brevets maritimes, habilitations électriques...

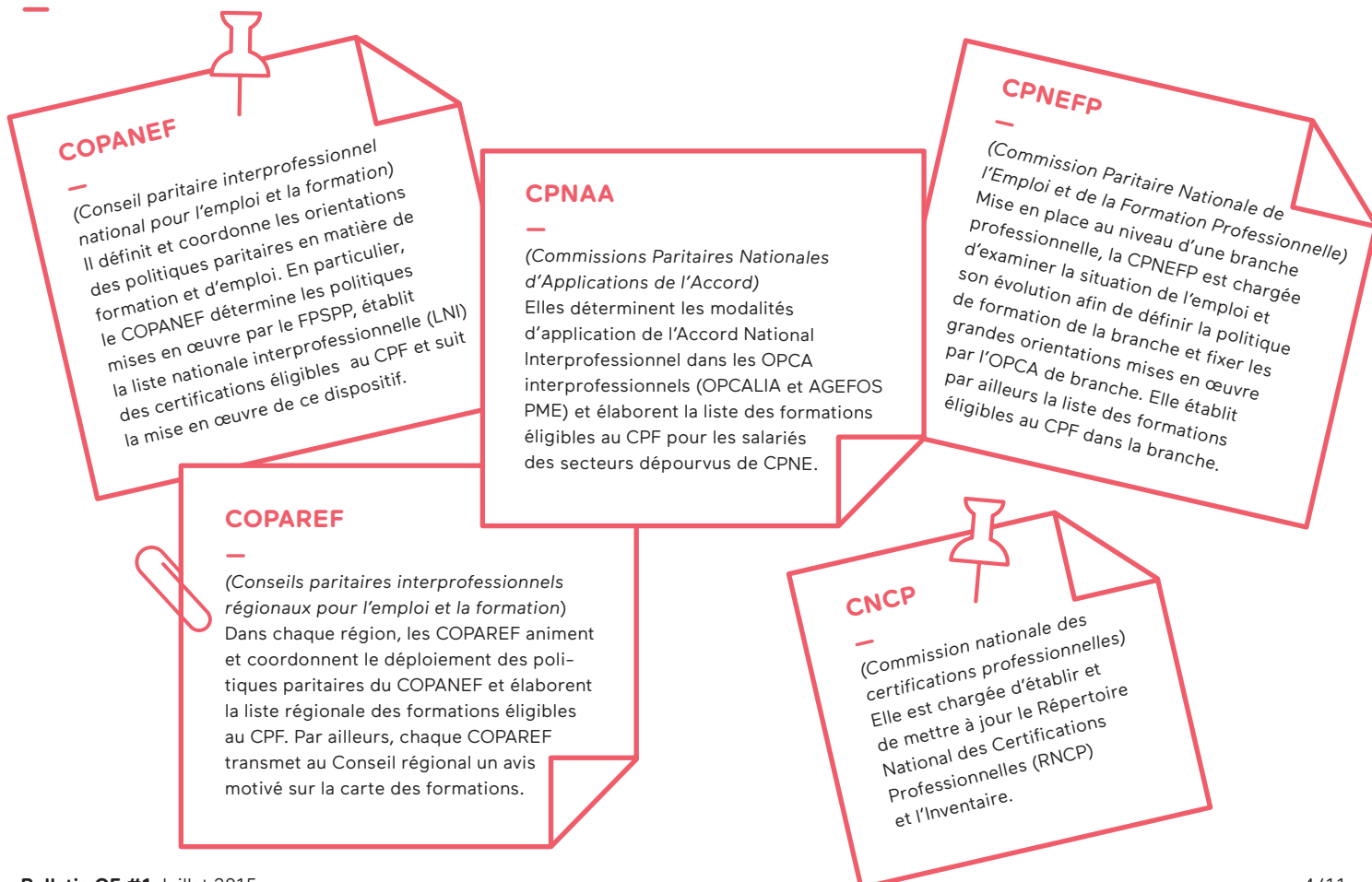
- ② certifications à valeur d'usage reconnue sur le marché du travail (utilisées par les entreprises pour recruter ou positionner les salariés sur certains types d'emplois) : certifications informatiques (Cisco, Microsoft...), linguistiques (TOEFL, TOEIC...)
- ③ certifications ayant une utilité sociale : animation d'équipe, gestion de projet...

Les formations visant une certification inscrite à l'Inventaire peuvent être financées dans le cadre d'une période de professionnalisation, du plan de formation et – sous réserve d'être inscrites sur les listes établies par les partenaires sociaux – au titre du CPF.

### À RETENIR

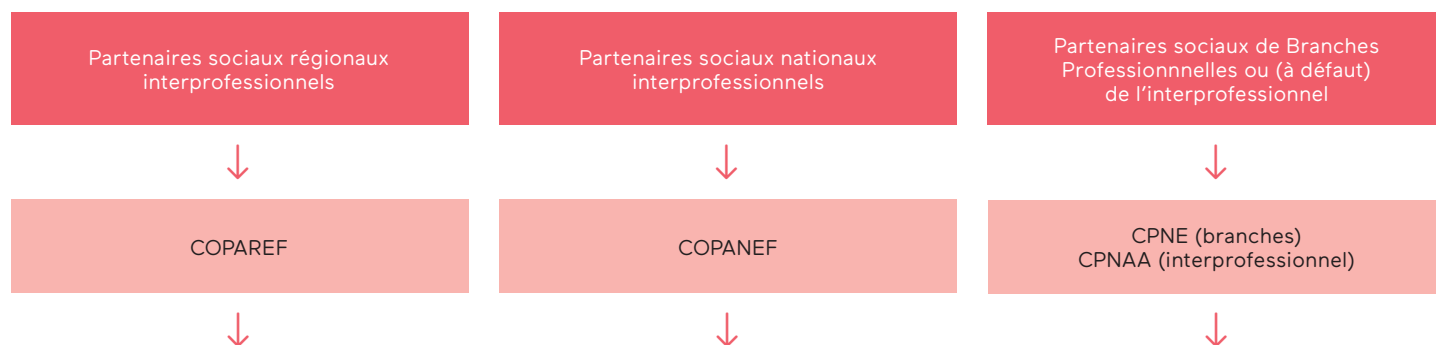
- L'inventaire concerne le recensement de certifications et non pas la liste des formations ou des organismes de formation les préparant.
- Les formations ne conduisant pas à une certification précise ne sont pas éligibles à l'inventaire.
- Les certifications « éligibles » sont, dans notre Branche professionnelle, définies par la CPNE ; le **Fafiec** en tant qu'opérateur technique ne décide pas des certifications à inscrire.
- Dans le cas où des besoins sont identifiés au niveau des entreprises, il convient de contacter le ou les syndicats professionnels concernés (ex : Syntec Ingénierie, Syntec Numérique, Syntec Conseil, CINOVA,...) pour exprimer les demandes et envisager de saisir la CPNE pour de nouvelles inscriptions à l'inventaire.

## Instances paritaires... décryptage des sigles !



## Mieux comprendre l'élaboration des listes éligibles au CPF

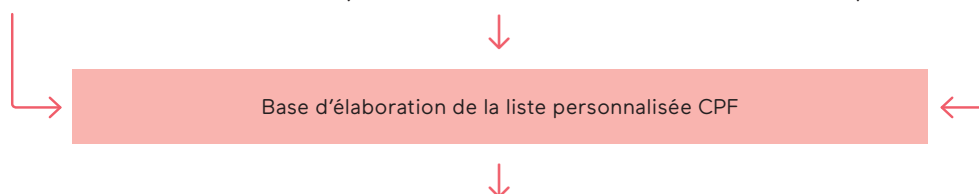
### Acteurs et instances décisionnaires



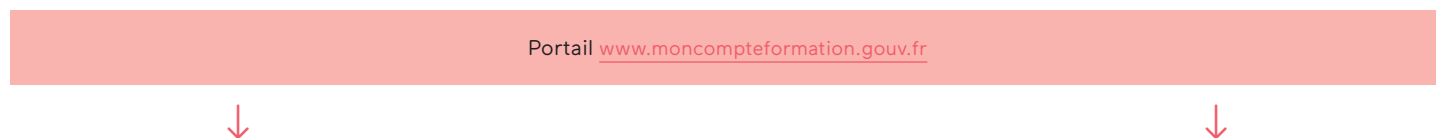
### Élaboration des listes après identification des besoins



### Validation des Certifications dans le système d'information de la Caisse des dépôts et consignations



### Mise à jour du portail [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)



### Accès à la liste personnalisée CPF



# Le Fafiec & Vous

## La simplification administrative : à quelles conditions ?

**Instaurée pour fluidifier et alléger le circuit des accords de prise en charge, la simplification administrative reste une procédure mise en œuvre sous condition.**

À l'origine, la loi oblige les OPCA à obtenir un ensemble de pièces justificatives avant de valider une demande de prise en charge. Une contrainte qui peut ralentir considérablement le circuit de validation. La simplification administrative a donc été envisagée pour remédier à la situation.

Progressivement mise en place par les OPCA depuis le début des années 2000, adoptée à différents degrés selon les organismes, la simplification administrative est tolérée par l'État dans la mesure où des actions de contrôle sont parallèlement menées pour la sécuriser. Le **Fafiec** fait partie des premiers OPCA à avoir réduit au maximum le nombre de pièces justificatives à l'appui des demandes de prise en charge. En contrepartie, les contrôles par échantillonnage ont été renforcés.

Réalisés généralement a posteriori, ces contrôles sont, depuis début 2015, également organisés en amont de l'accord de prise en charge. En d'autres termes, ils sont désormais plus nombreux tout le long du circuit de validation de la demande de prise en charge.

« Si les pièces demandées ne sont pas produites, l'organisme de formation peut se trouver, dans les cas les plus délicats, dans l'obligation de rembourser la prise en charge accordée »

Attention donc à ne pas négliger cette étape, peut-être contraignante, mais indispensable !

### En savoir plus

Consultez les Essentiels et les fiches outils du site internet du **Fafiec** disponible dans les « documents de référence » de « l'espace documentaire ».  
<http://www.fafiec.fr/espace-documentaire/documents-de-reference.html>

## Les bonnes pièces, au bon moment : faites le point !

→ Pièces à joindre à la demande de prise en charge

|   | Plan de formation | Période de professionnalisation | Contrat de professionnalisation |
|---|-------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Formulaire demande de prise en charge   | X                 | X                               | X                               |
| Programme de formation  | X                 | X                               | X                               |
| CERFA EJ 20 (attestation de la signature des parties lors de la saisie du CERFA en ligne) |                   |                                 | X                               |
| Dispositions de formation Hors Temps de Travail (HTT)                                     | X                 |                                 |                                 |

→ Pièces à joindre à la demande de paiement si l'organisme de formation a une délégation de paiement

|  | Plan de formation | Période de professionnalisation | Contrat de professionnalisation |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Facture détaillée émise par l'organisme de formation rappelant les références du courrier d'accord | X                 | X                               | X                               |
| Attestations de présences nominatives signées par l'organisme de formation                         | X                 | X                               | X                               |

→ Pièces justificatives à conserver en cas de contrôle

(Liste non exhaustive)

- Plan de formation annuel\*
- PV d'information ou de consultation des IRP\*
- Facture de l'organisme de formation adressée à l'entreprise\*\*
- Convention de formation\* signée par l'entreprise et l'organisme de formation
- Convention de délégation de paiement signée entre le **Fafiec** et l'organisme de formation
- Feuilles quotidiennes d'émargement dûment signées par le stagiaire
- Bulletin de paie du salarié
- Justificatif des frais de déplacement, hébergement et repas
- Courrier de demande du DIF du salarié
- Courrier d'accord de DIF de l'employeur

\* pour les entreprises de 10 salariés et plus

\*\* en cas de remboursement à l'entreprise uniquement

### Rappel

La demande de prise en charge doit impérativement parvenir au **Fafiec** avant le début de la formation.

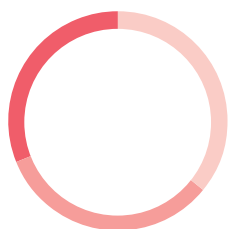
# Données sur la consommation de formation en 2014

## PLAN DE FORMATION

**44 865**

actions de formation

### Répartition des actions selon la taille de l'entreprise



**36 %**

Entreprises de moins de 10 salariés

**34 %**

Entreprises de 10 à 49 salariés

**30 %**

Entreprises de 50 salariés et plus

### Top 10 des domaines pour les actions de formation

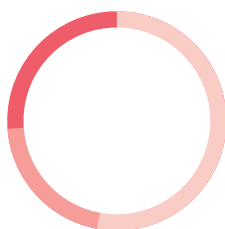
- 1 Informatique
- 2 Langues
- 3 Direction entreprise
- 4 Logiciel
- 5 Télécommunication
- 6 BTP conception organisation
- 7 Défense prévention sécurité
- 8 Gestion financière
- 9 Développement personnel et professionnel
- 10 Ressources humaines

## CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

**9 648**

contrats de professionnalisation

### Répartition des contrats selon la taille de l'entreprise



**53 %**

Entreprises de moins de 10 salariés

**21 %**

Entreprises de 10 à 49 salariés

**26 %**

Entreprises de 50 salariés et plus

### Top 10 des domaines de formation

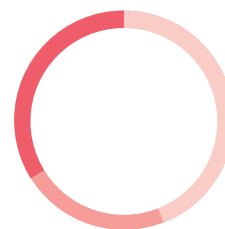
- 1 Informatique
- 2 Commerce
- 3 Ressources humaines
- 4 Gestion commerciale
- 5 Direction entreprise
- 6 Télécommunication
- 7 BTP conception organisation
- 8 Gestion financière
- 9 Audiovisuel multimédia
- 10 Secrétariat assistantat

## PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION

**11 091**

stagiaires

### Répartition des stagiaires selon la taille de l'entreprise



**44 %**

Entreprises de moins de 10 salariés

**22 %**

Entreprises de 10 à 49 salariés

**34 %**

Entreprises de 50 salariés et plus

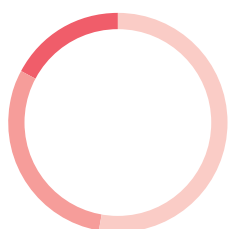
### Top 10 des domaines de formation

- 1 Langues
- 2 Direction entreprise
- 3 Informatique
- 4 Logiciel
- 5 Télécommunication
- 6 Commerce
- 7 BTP conception organisation
- 8 Langage informatique
- 9 Gestion financière
- 10 Gestion commerciale

## TUTORAT

**271**

Formations Tuteur



### Nombre de formations Tuteur

**52,80 %**

Entreprises de moins de 10 salariés

**30,20 %**

Entreprises de 10 à 49 salariés

**17 %**

Entreprises de 50 salariés et plus

## CHIFFRES CLÉS

### Les dispositifs destinés aux demandeurs d'emploi :

- Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) : **3 143** personnes accompagnées
- Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) :
  - **1 049** personnes accompagnées dans le cadre d'une POE individuelle ;
  - **511** personnes accompagnées dans le cadre d'une POE collective.



## Du nouveau pour les Actions Collectives

### Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la plateforme d'évaluation des Actions Collectives Nationales (ACN) du Fafiec se renouvelle.

Les formations de plus de 120 Organismes de Formation partenaires y sont répertoriées et évaluées par les stagiaires. Ce nouvel outil intégrera désormais un accès réservé aux Organismes de Formation et permettra de consolider les données nécessaires au bilan annuel destiné aux instances paritaires du **Fafiec**, bilan réalisé pour évaluer les actions conduites et appuyer les décisions en matière d'aménagement, de reconduction ou de suppression des ACN.

Sur ce point, dans la droite ligne de la mission « qualité » confiée par la loi du 5 mars 2014 aux OPCA, la nouvelle version de ce processus d'évaluation comporte des avancées majeures :

- augmentation significative de la capacité à recueillir les évaluations « à chaud », grâce à l'amélioration de l'intégration des données relatives aux stagiaires par les organismes de formation,
- mise en place d'un système d'évaluation « à froid » par les stagiaires, 120 jours après la formation.

À la clé, une mesure plus précise et plus efficace de la qualité des formations suivies, synonyme d'instrument de progrès pour l'organisme de formation et, pour l'entreprise, de visibilité sur l'utilité et les effets de la formation suivie, condition indispensable pour apprécier son « retour sur investissement » !

### En savoir plus

Les Actions Collectives nationales du **Fafiec** sont référencées sur une plateforme dédiée. Vous souhaitez les consulter ? Rendez-vous à l'adresse suivante : <http://plateforme-actions-collectives.fafiec.fr/>

## Les ressources à votre disposition : Guides d'accompagnement RH

Afin d'accompagner les entreprises et les salariés dans l'appropriation des dispositifs de formation, le **Fafiec** a conçu un ensemble de guides pratiques assortis de fiches outils autour de 4 thématiques :

- le compte personnel de formation,
- l'entretien professionnel,
- la validation des acquis de l'expérience,
- l'emploi et la formation des travailleurs handicapés.

Vous y trouverez des clés de lecture sur les enjeux des dispositifs et thèmes traités, ainsi que des informations pratiques utiles pour construire votre offre de formation et conseiller efficacement vos clients.

### D'autres guides sont en cours d'élaboration :

- Choisir un prestataire et évaluer la formation,
- Bien utiliser la FOAD,
- Identifier les besoins en compétences et élaborer son plan de formation.

### En savoir plus

Retrouvez l'ensemble de ces outils dans l'espace documentaire du site internet du **Fafiec**. <http://www.fafiec.fr/espace-documentaire/guides-d-accompagnement-rh.html>



# Les infos de la branche

## Un nouvel outil à regarder de près

Le site internet officiel des référentiels métiers de la Branche du numérique, de l'ingénierie, des études, du conseil et de l'événement fait peau neuve: contenu actualisé, format modernisé et enrichi... référentiels métiers accessibles à tous depuis le 7 mai dernier.

### À la clé :

→ 171 fiches détaillant les compétences nécessaires à chaque métier, dont 42 fiches consacrées à des métiers émergents ;

→ des fonctionnalités inédites : création et téléchargement de vos propres fiches, possibilité de comparer les métiers, d'identifier des mobilités pour les salariés grâce à un algorithme novateur...

*Dynamique et intuitif, ce nouvel outil vous accompagne dans vos missions et dans le diagnostic de vos programmes pédagogiques...*

### En savoir plus

N'attendez plus pour découvrir ce nouvel outil !

<http://referentiels-metiers.opiiec.fr/accueil>

The screenshot displays the OPIEC website interface. At the top left is the OPIEC logo with the text 'OPÉRATION PROSPECTIVE MÉTIERS'. The main header reads 'RÉFÉRENTIELS MÉTIERS DE LA BRANCHE DU NUMÉRIQUE, DE L'INGÉNIERIE, DES ÉTUDES ET DU CONSEIL ET DE L'ÉVÉNEMENT'. Below this are five main navigation buttons: 'NUMÉRIQUE' (purple), 'INGÉNIERIE' (red), 'ÉTUDES & CONSEIL' (dark red), 'ÉVÉNEMENT' (orange), and 'TRANSVERSES' (blue). Each button features an icon and a hamburger menu icon. To the right is a sidebar with a search bar, a 'Recherche avancée' link, and a 'MENU ET OUTILS' section containing: 'Accueil', 'Rechercher un métier', 'Axes de mobilité professionnelle', 'Comparer 2 métiers entre eux', 'Créer mes propres fiches métiers', and 'PARTAGER'. At the bottom, a footer contains links: 'Qui sommes-nous?', 'Référentiel de compétences', 'Aide', 'Glossaire', and 'Mentions légales'.

## Les CQP à la Une

**Créés et délivrés par la CPNEFP de la Branche, les CQP permettent d'attester d'une qualification dans un emploi propre à la Branche et des compétences qui y sont associées.**

Ils prennent leur place dans le paysage des certifications aux côtés des diplômes et des titres à finalité professionnelle inscrits au RNCP. Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux développent

une politique de certification professionnelle adaptée. Une politique qu'ils ont décidé d'intensifier en réponse aux besoins de recrutement et de gestion des parcours professionnels des entreprises de la Branche.

L'occasion de faire un bref tour d'horizon des modalités de création de ces certifications résolument opérationnelles et de dresser l'inventaire des CQP disponibles dans la Branche.

### En savoir plus

Découvrez l'ensemble des CQP proposés par le **Fafiec**.

<http://www.fafiec.fr/entreprises/valider-et-certifier-les-competences/certificat-qualification-professionnelle.html>

### INFOS UTILES

#### 3 phases pour créer un CQP

- L'étude d'opportunité permettant de fonder la décision de la CPNEFP de créer un CQP. Elle repose sur 3 axes : première définition du référentiel emploi basé sur une analyse des besoins des entreprises de la Branche, analyse comparative de l'offre de formation et de certifications existantes, préconisations.
- La phase de conception consistant à créer les 5 référentiels constituant le CQP : Emploi finalisé, Positionnement, Certification, Formation et Mise en œuvre, et à préparer le dossier d'enregistrement au RNCP.

→ La phase d'habilitation des organismes chargés de dispenser la formation préparant aux CQP : un appel d'offres est publié sur le site internet du Fafiec pour sélectionner les organismes qui obtiendront l'habilitation. Une fois sélectionnés, ils sont ensuite accompagnés par le **Fafiec** afin d'assurer la qualité des formations dispensées et de la préparation des candidats à l'obtention du CQP.

### À noter

Abonnez-vous au flux RSS du site internet du **Fafiec** pour être avertis des prochains appels d'offre.

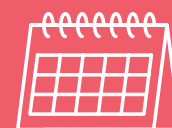
### ZOOM SUR

#### 8 CQP disponibles dans la Branche

- 5 CQP dédiés aux métiers du numérique : Administrateur de bases de données, Administrateur de réseaux d'entreprise, Administrateur systèmes, Architecte technique, Développeur des Nouvelles Technologies.
- 2 CQP dédiés aux métiers de l'ingénierie : Assistant concepteur en ingénierie de restauration, Dessinateur des lots techniques du bâtiment.
- 1 CQP pour les métiers de l'événement : Responsable des opérations.

#### Et des nouveautés en 2014

- 2 CQP créés : Dessinateur des lots techniques du bâtiment (Ingénierie), Responsable des opérations (Métiers de l'événement).
  - 2 CQP actualisés : Développeur Nouvelles Technologies (Numérique), Assistant concepteur en Ingénierie de restauration (Ingénierie).
- Des organismes de formation ont également été habilités par le **Fafiec** pour dispenser les formations préparant à l'obtention du CQP.



### Réunion Grand Format OF

Nouvelle réforme, nouveaux enjeux et surtout nouvelle relation entre les OPCA et les Organismes de Formation. Pour accompagner ces changements, le **Fafiec** organise une réunion Grand Format à destination des Organismes de Formation prévue en fin d'année avec notamment au programme, la qualité de la formation et les nouvelles procédures.